

*Initiatives ministérielles*

Je compte que ce projet de loi va renforcer tout cela. Nous allons voir le gouvernement fédéral jouer le rôle qu'il devrait jouer. Malgré certaines des observations qui ont été faites pendant le débat constitutionnel, j'estime que la Constitution confère au gouvernement fédéral un rôle à jouer dans le secteur du logement, un rôle qu'il devrait continuer à jouer. J'estime que ce projet de loi va renforcer cet effort.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, j'interviens dans le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-82, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Loi nationale sur l'habitation et une autre loi en conséquence.

Mon collègue de London-Est a énoncé très clairement et en peu de mots la position de mon parti sur ce projet de loi. Comme les députés le savent, un certain nombre de dispositions du projet de loi modifient quelques lois et j'attire l'attention de la Chambre sur certains articles importants dont les articles 7, 24, 25, 48, 49 et 18. Ce sont là les principales dispositions du projet de loi dont, je le répète, mon collègue de London-Est a parlé.

Il est vrai que le logement est un sujet important pour les Canadiens, mais je tiens à parler de mes préoccupations au sujet des dépenses, ou des dépenses insuffisantes, que la Société canadienne d'hypothèques et de logement consacre au logement social, plus précisément au programme que nous connaissons, dans le Canada atlantique, sous le nom de PAREL.

Malheureusement, mon collègue de St. John's-Est n'est pas ici. J'aurais aimé qu'il soit ici et qu'il prenne part au débat. Certains diraient qu'il est ici. D'autres diraient qu'il est ici, mais qu'il n'est pas tout à fait là. Quoi qu'il en soit, le financement du Programme d'aide à la remise en état des logements dans la région atlantique exige l'appui de tous les députés de cette région.

Dans quelques instants, je m'adresserai au ministre de l'Emploi qui n'a manifesté aucun esprit d'initiative en n'aidant pas le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à trouver les sommes supplémentaires nécessaires au PAREL.

J'entends le député crier depuis son siège. Je lui donnerai la chance de participer au débat plus tard, puisqu'il se préoccupe tellement du budget de ce programme. J'en conclus que celui-ci m'appuiera en aidant le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à trouver le financement supplémentaire nécessaire et à fournir aux résidents de la région atlantique l'aide dont ils ont besoin afin d'avoir de meilleures perspectives d'emploi chez eux.

• (2050)

Dans ma circonscription—and je suis certain que le ministre responsable du Logement pourrait le confirmer—dans des localités telles que Glace Bay, Dominion, New Waterford, et des secteurs du comté de Richmond comme l'Ardoise, Loch Lomond, Enon, Johnston et d'autres localités semblables. De même, dans le comté du Cap-Breton, des endroits comme Birch Grove, Main-à-Dieu, the Victorias, South Bar, et une foule d'autres localités, un grand nombre de citoyens aimeraient pouvoir profiter du Programme d'aide à la remise en état des logements.

Ce programme doit faire l'objet d'un financement accru. Je pense que tous sont d'accord. En fait, lors d'une réunion spéciale de notre parti l'autre soir, mon collègue de Kingston et les Îles, appuyé par mon collègue de Saint-Léonard, a souligné avec beaucoup de vigueur la nécessité de prévoir des sommes supplémentaires afin d'aider ces personnes.

Je tiens à clarifier la situation pour les députés d'en face, surtout pendant que le ministre responsable du Logement est présent à la Chambre. En raison des restrictions imposées relativement au PAREL, certaines personnes sont privées de la possibilité de présenter une demande de financement en vertu de ce programme.

Comme le ministre le sait, le montant se situe entre 16 000 \$ et 17 000 \$ dans certaines municipalités, et il peut même être un peu plus élevé ailleurs, selon qu'il s'agit de régions urbaines ou rurales.

Je dis bien sincèrement au ministre que, dans un grand nombre de cas, le revenu des intéressés dépasse de peu la limite admissible. Par conséquent, ceux-ci se voient privés de la possibilité de demander une subvention.